MAIRIE DE CHAUMES-EN-RETZ
1 rue de Pornic - Arthon en Retz
44320 CHAUMES-EN-RETZ

ARRETE MUNICIPAL N°163-2025

Portant autorisation d'ouverture au public de l'établissement « Espace de santé Îlot de Saint-Cyr », sis à CHAUMES-EN-RETZ (44320) 1 rue Suzanne Noël – Arthon en Retz

Le Maire de la commune de **CHAUMES-EN-RETZ**,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2212-2,
Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et R.123-46,
Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de la 1ère à la 4ème catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les ERP de 5ème catégorie,
Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées, les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R.111-19-1 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1995 portant création commission départementale de sécurité et d'accessibilité modifié par l'arrêté préfectoral DSPR/BPR/2007/n°23 du 1er mars 2007,
Vu les arrêtés préfectoraux DSPR/BPR/2007/n°24 et 25 du 1er mars 2007 portant composition et organisation du fonctionnement de la sous-commission départementale, des commissions d'arrondissement et des commissions communales de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'arrêté préfectoral DSPR/BPR/2007/n°203 du 30 novembre 2007 portant modification de l'arrêté préfectoral DSPR/BPR/2007/n°25 du 1er mars 2007,
Vu l'autorisation de travaux AT n°044 005 21 D0013 en date du 12 mai 2022 accordant les travaux de construction de neuf logements et d'un pôle paramédical,
Vu l'attestation d'achèvement des travaux en accessibilité de l'établissement en date du 13 mai 2025,

ARRETE

Article 1– L'établissement « Espace de santé « Îlot de Saint-Cyr » », sis à CHAUMES-EN-RETZ (44320) 1 rue Suzanne Noël – Arthon en Retz, classé en type U de la 5ème catégorie relevant de la réglementation des ERP, est autorisé à ouvrir au public.

Article 2 – L'exploitant à qui le bâtiment sera mis à disposition est tenu de maintenir l'établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.
Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une copie sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie,
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- Monsieur le Policier municipal la commune de CHAUMES-EN-RETZ.

Ampliation sera transmise à la sous-préfecture de SAINT-NAZAIRE.

Fait à CHAUMES-EN-RETZ, le 1er août 2025,
Pour le Maire absent,
Le 2ème adjoint,

Jacques MALHOMME

Maire Délégué ARTHON en Retz
2ème Adjoint CHAUMES en Retz
Dev. Economique, Jacques MALHOMME

MAIRIE DE CHAUMES-EN-RETZ 44 Loire-Atlantique

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Affiché le : 1er août 2025

Monsieur Le Maire,
Jacky DROUET

MAIRIE DE CHAUMES-EN-RETZ 44 Loire-Atlantique

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200058121-20250801-1-AR

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 01-08-2025

Publication le : 01-08-2025